

# LES FEUILLETS CONSTITUANTS

En 2 pages, les principaux raisonnements, analyses et propositions de la dynamique populaire constituante.

## Pourquoi un référendum annuel à questions multiples ?

Le peuple, pourtant souverain, ne dispose aujourd'hui que de deux pouvoirs :

- élire ses représentants
- voter lors des référendums décisionnels (loi référendaire ou ratification d'un traité international, articles 11 et 89 de la Constitution).

L'élection des représentants n'est qu'un demi-pouvoir puisque dès l'élection terminée, le citoyen est invité à rejoindre prestement ses foyers en attendant la suivante... Cependant, le programme des candidats à l'élection ne peut pas être aussi détaillé qu'une loi.

Quant aux référendums, il n'y en a plus depuis 2005... Pourtant, jamais avant le référendum sur le Traité constitutionnel européen une question cardinale sur le plan institutionnel n'avait fait l'objet d'un débat aussi fructueux entre l'ensemble des citoyens de ce pays. Ce débat les ayant d'ailleurs conduits à faire le choix du NON, en toute indépendance des énormes pressions médiatiques organisées en faveur du OUI.

La **reconquête de la démocratie** passe principalement par la **renaissance du référendum**. Le regroupement de plusieurs référendums un même jour sur des questions stratégiques et l'institution d'une fréquence annuelle seront le moyen pratique et économique de réaliser cette ambition.

## Comment et selon quelles modalités seront organisés les référendums annuels à questions multiples ?

- Il paraît évidemment nécessaire de limiter le nombre de référendums, par exemple à **dix ou quinze le même jour, une fois par an**, et uniquement **sur des questions stratégiques**.
- Il faudra abaisser le seuil de signatures nécessaires pour qu'une initiative populaire donne lieu à un référendum à 500 000 citoyens.
- Les propositions de lois constitutionnelles seront adoptées si la participation au référendum dépasse 50 % des inscrits sur les listes électorales.
- Le modèle suisse de **documents d'information** semble parfait et pourrait être utilisé sans difficulté dans notre pays. Un document de présentation contient tous les éléments utiles aux électeurs pour former leur opinion sur les différents référendums organisés le même jour (une page contenant les thèmes des différents référendums, deux pages « *en bref* » ainsi qu'une rubrique « *en détails* » pour chaque référendum et enfin le texte soumis au vote).
- La Suisse fait également figure de modèle pour le **bulletin de vote** d'un format simple et accessible.

### Référendum annuel à questions multiples (RAQM)

- Des référendums d'initiative citoyenne (nationaux et locaux).
- Toutes les lois constitutionnelles.
- Toutes les lois de finances.
- Toutes les lois de financement de la Sécurité sociale.
- Toutes les anciennes lois organiques qui seront supprimées et transformées en principes généraux d'application des articles concernés de la Constitution.
- Toutes les lois de programmation.

## POUR ORGANISER LES REFERENDUMS A QUESTIONS MULTIPLES : LE MINISTÈRE DE LA VIE DÉMOCRATIQUE

- **Centralisation des initiatives populaires** et coordination de l'action avec le ministère de l'Intérieur, le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État, les associations d'élus, les groupes parlementaires, les partis politiques...
- Mise en place et gestion du **site internet spécialement dédié**, chaque année, au référendum à questions multiples.
- Coordination et harmonisation des documents électoraux : **bulletins de vote, notices d'information...**
- Dans la nouvelle Constitution, il faudra prévoir que **tous les médias, papier, numérique, audiovisuel, public et privé, devront participer à la campagne en permettant aux partisans du OUI et du NON de s'exprimer équitablement**. Des scandales comme ceux observés en 2005 et 2017 ne doivent plus jamais se reproduire. L'égalité totale entre les partisans du OUI et du NON devra être respectée sur chaque média. Et au sein des partisans du OUI et du NON, les différentes sensibilités devront également avoir une place équitable.
- Réglementation de la campagne : **interdiction de publicité, d'achats de vote**.

### Chantier n°1 : Démocratisation de l'État

- Rééquilibrer 1/ Les pouvoirs des citoyens sur et dans l'État. 2/Les pouvoirs des personnels de l'État. La méthode : deux années de débats publics avec les acteurs concernés devront déboucher sur une proposition de loi référendaire de démocratisation de l'État. Elle sera transmise pour avis au Parlement et au Conseil constitutionnel.

### Chantier n°2 : Démocratisation des entreprises

- La question du pouvoir dans l'entreprise et du pouvoir des entreprises dans la société, essentiellement les grandes, doit être soumise au débat public. La méthode : un projet de loi référendaire portera sur les pouvoirs des salariés dans l'entreprise et sur les pouvoirs des entreprises dans la société.

### Chantier n°3 : Démocratisation territoriale

- Préciser les pouvoirs des collectivités locales et des autres instances territoriales comme les zones d'emploi et les bassins de vie, et les pouvoirs des citoyens vis-à-vis de ces instances territoriales. La méthode : deux années de débats publics comme précédemment.

- Adresse e-mail : [info@la-dynamique.fr](mailto:info@la-dynamique.fr)
- Compte Facebook : <https://www.facebook.com/LaDynamiquePopulaireConstituante>
- Compte Twitter : @LaDynamique1
- Site Internet : <https://la-dynamique.fr/>

**Ce résumé est issu du chapitre 8 du Livre blanc constituant n° 1  
*Une dynamique populaire constituante.***

Avril 2021